

RÈGLEMENT

Organisation	2
Définition	2
Inscriptions	2
Coupes horaires	4
Catégories	4
Ravitaillements	4
Dossards et bracelets d'identification	5
Matériel obligatoire	5
Le vélo	5
Chronométrage	6
Assistance médicale	6
Réclamations	7
Environnement	7
Droits d'image	8
Protection de données	8
Modification de la réglementation	8

Organisation

The IRONMAN Group et IRONMAN Spain, organise la 21 Ports Andorra® avec l'appui institutionnel du Gouvernement Andorran et le Comú d'Andorre-la-Vieille.

Définition

La 21 PORTS ANDORRA® est un événement formé de trois étapes de cyclisme sur route de haute montagne que se développera exclusivement dans la Principauté d'Andorre. Les trois étapes additionnent 300km et un dénivelé de 8.380m. L'édition 2021 se déroulera les jours 24, 25 et 26 juin 2021. Les participants pourront également prendre part à une course « Single-stage » qui se déroulera en même temps que la 3^{ème} étape de l'évènement. Les étapes seront les suivantes: C'est une épreuve ouverte à tous les cyclistes fédérés et non fédérés de plus de 18 ans.

Les règles suivantes régissent tout l'évènement pour garantir un milieu sûr et juste pour tous les participants. Les participants devront se familiariser avec ses règles et en garantir l'accomplissement.

Exemption de responsabilité

Chaque coureur reconnaît que participer à une preuve de plusieurs jours de cyclisme sur route requiert un niveau minimum d'entraînement et une bonne forme physique pour y participer.

Chaque participant se fait responsable des possibles risques liés à l'évènement y compris, par exemple, accidents avec d'autres participants et mauvaises conditions météorologiques.

Inscriptions

Le retrait des dossards se fera au Parc Central d'Andorre-la-Vieille.

- Mardi 22 juin de 09:00h à 19:00h.
- Mercredi 23 juin de 09:00h à 14:00h.

Les participants à la course « Single-Stage » devront s'inscrire et retirer leur dossard aux dates suivantes :

- Vendredi 25 Juin de 09:00h à 19:00h

Pour retirer le dossard il sera INDISPENSABLE de présenter un document d'identité ou le passeport et la licence de cyclisme au cas où le participant n'est pas souscrit l'assurance proposée par l'organisation.

Pour participer il est obligatoire d'être en possession de la correspondante licence de cyclisme de la Fédération de Cyclisme d'Andorre ou une licence homologuée par l'UCI et avec couverture en Andorre, ou souscrire l'assurance fournie par l'organisation.

L'assurance donne couverture médicale par lésions physiques souffertes par le participant. Elle ne couvre pas les dommages matériels du vélo ni leurs compléments.

La participation à l'épreuve se fait sous la responsabilité et risque du participant. Au moment de l'inscription le participant manifeste être en bonnes conditions physiques pour l'épreuve.

L'inscription est personnelle et intransférable et suppose l'acceptation de tous les articles de ce règlement, ainsi que les conditions d'achat. Tous les prix figurent au formulaire d'inscription du web, page officielle de l'événement et pourront se faire à travers la plateforme d'inscription.

L'Organisation se réserve le droit de modifier ou décider des eventualités qui ne sont pas incluses dans le présent règlement.

Conditions de la course

Parcours

- Étape 1: 106 km, +2900 m dénivelés

Andorre-la-Vieille- Encamp- Collada de Beixalís (1re catégorie 1796 m) -Ordino- La Coma d'Arcalís (1re catégorie 2229 m)- Ordino-La Massana- Port de Cabús (1re catégorie 2302 m) -La Massana-Andorre-la-Vieille.

- Étape 2: 106 km, +3100 m dénivelés

Andorre-la-Vieille-Ordino- Coll d'Ordino (1re catégorie 1980 m)- Canillo- Sant Julià de Lòria- Coll de la Peguera (1re catégorie 1821 m)- Sant Julià de Lòria- Coll de la Gallina(catégorie spéciale 1910 m) -Andorre-la-Vieille.

- Étape 3: 88 km, +2380 m dénivelés

Andorre-la-Vieille-Port d'Envalira (catégorie spéciale 2400 m) - Encamp- Port dels Cortals d'Encamp (1re catégorie 2083 m) - Llac d'Engolasters-La Comella (2e catégorie 1347 m) - Andorre-la-Vieille.

L'itinéraire sera dûment indiqué avec des panneaux de signalisation.

Les étapes se développeront dans des routes ouvertes à la circulation, cela obligera tous les participants à renforcer l'attention pendant tout le parcours, en respectant toujours le code de la circulation.

Si un participant s'éloigne volontairement du parcours, il le fait sous sa responsabilité et laisse d'être sous la responsabilité de l'organisation.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de suspendre, neutraliser ou modifier les parcours, ravitaillements et/ou horaires. Si les épreuves doivent s'arrêter dans un point du parcours, le classement se déterminera selon le temps d'arriver au dernier point de contrôle fixé.

Coupes horaires

Afin de garantir le niveau d'exigence de l'épreuve sportive il y aura un temps maximum pour compléter chaque étape. En cas d'arriver en dehors du temps, le participant pourra poursuivre l'épreuve mais hors compétition.

Catégories

Générale Masculin/Féminin

Sub-30: Moins de 30 ans

Master 30: 30 à 39 ans

Master 40: 40 à 49 ans

Master 50: 50 à 59 ans

Master 60: Plus de 60 ans

Pour la course « Single-Stage » seuls les coureurs les mieux classés des catégories Homme et Femme se verront remettre un trophée.

Ravitaillements

Le long des parcours il y aura plusieurs points de ravitaillement, ceux-ci seront situés à l'arrivée des ports pour se ravitailler et se couvrir en cas nécessaire pour la descente. Ils seront marqués dans les cartes du circuit pour que tous les participants sachent le point exact de ravitaillement.

ÉTAPE 1

- Km 29 Port d'Envalira : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).
- Km 63,5 Port dels Cortals d'Encamp : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).

ÉTAPE 2

- Km 19,5 Coll d'Ordino : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).
- Km 59 Coll de la Peguera : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).
- Km 85,5 Coll de la Gallina : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).

ÉTAPE 3

- Km 13 Collada de Beixalís : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).
- Km 40,5 Port de la Coma d'Arcalís : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).
- Km 79 Port de Cabús : ravitaillement liquide (eau, isotonique, Cola) et solide (gels, barres énergétiques, Fruit et fruits secs).

Dossards et bracelets d'identification

Les participants sont obligés de porter le dossard pendant toute la course. Le dossard devra être visible en tout moment, il n'est pas permis de le plier, le couper, le couvrir ni le modifier. Ces actions se pénaliseront avec la disqualification de la compétition.

Le dossard ne pourra pas être cédé ni modifier le nom de l'inscription.

Le participant devra porter le bracelet d'identification pendant toute la course, il sera nécessaire pour utiliser les services mécaniques, médical, ravitaillements, et pour accéder à l'enceinte exclusive des participants dans la zone d'arrivée.

Matériel obligatoire

- Le port du casque est obligatoire. Il doit être homologué.
- Il sera nécessaire un vêtement imperméable pour se couvrir pendant les étapes.
- Un téléphone portable avec la batterie totalement chargée.
- Un kit basique d'outils, ainsi que des produits pour changer ou réparer les pneus du vélo.

Le vélo

- Le vélo doit être de route et en bon état. Nous conseillons de porter une lumière postérieure. La participation de vélos électriques, de montagne ou de gravel n'est pas permise.

- Au début de la course les vélos doivent fonctionner correctement et les participants sont les responsables de son état. Il y aura un service mécanique à chaque finalisation d'étape.

- L'organisation se fera responsable des vélos uniquement lorsqu'ils seront au bike Park. En dehors de cet espace la responsabilité sera exclusive du participant et l'organisation reste exempte de responsabilité devant la perte ou le vol du vélo.

- L'organisation mettra à disposition 2 véhicules d'assistance à chaque étape afin d'offrir un service mécanique et d'assistance aux participants. Dans le cas qu'un changement de matériel soit nécessaire, l'organisation enregistrera le numéro du dossard pour qu'une fois l'étape terminée le participant rende le matériel ou le paye en cas nécessaire. Si le participant ne suit pas cette condition il ne pourra pas reprendre la compétition le jour suivant.

Chronométrage

- Tous les participants ont l'obligation d'utiliser un chip électronique facilité par l'organisation.
- Si un participant arrive en retard à la sortie il devra solliciter la permission de l'organisation pour sortir plus tard.
- Une sortie en retard ne sera pas possible sans la permission de l'organisation. Si le participant n'obtient pas cette permission de sortie il sera considéré comme non participant à l'étape.
- Il y a différents points de chronométrage. Il est obligatoire et responsabilité exclusive de chaque participant passer par chaque point.
- Les participants qui ne passent pas par un des points de chronométrage seront disqualifiés de l'étape.
- L'emplacement des points de chronométrage ne sera pas publié.
- Tous les participants qui arrivent plus tard de l'heure limite à la ligne d'arrivée resteront disqualifiés de l'étape. Le lendemain ils pourront faire l'étape suivante mais hors compétition.
- Les participants devront croiser la ligne d'arrivée avec leurs vélos, dossard et chip électronique.
- Les coureurs qui passent un des points de chronométrage hors temps ne pourront pas continuer le parcours et leurs temps ne sera pas pris en compte dans le classement.

Assistance médicale

- L'assistance médicale sera fournie par l'organisation. Il y aura différents points d'assistance dans le parcours à chaque étape, un point médical à l'arrivée et un point de contrôle et de communication chargé de la coordination de toutes les incidences.
- Vous trouverez le numéro de téléphone d'assistance dans la partie postérieure du dossard.
- Le participant accepte que l'assistance médicale puisse tarder à atteindre le point où il se trouve.
- L'organisation pourra éliminer de la compétition et retirer le dossard d'un participant si elle considère que ses capacités physiques ou techniques ne sont pas les adéquates ou à conséquence de la fatigue pendant l'épreuve. En garantissant ainsi sa sécurité.

Réclamations

Les réclamations devront se présenter le même jour de l'étape. Elles ne seront pas acceptées hors du temps stipulé par l'organisation.

À la zone d'arrivée il y aura un point pour répondre des réclamations.

Disqualifications ou sanctions

Les participants pourront être disqualifiés ou sanctionnés par l'organisation pour les motifs suivants:

- Circuler sans le matériel obligatoire.
- Manque de sportivité ou ne pas respecter les autres participants et/ou l'organisation.
- Ne pas respecter les panneaux de signalisation.
- Ne pas obéir aux décisions et instructions de l'organisation.
- Ne pas respecter ou obéir à une des règles de ce règlement.
- Passer les points de contrôle et/ou arriver hors temps.
- Ne pas suivre le parcours marqué.
- Ne pas respecter l'environnement.
- Jeter des objets pendant le parcours, en contaminant le milieu.
- Ne pas respecter l'ordre de sortie.
- Porter le dossard non visible, découpé ou plié.
- Utiliser un vélo non réglementaire.
- Ne pas porter le chip et/ou le dossard
- Autres actions considérées dangereuses par l'organisation.

Environnement

Il est interdit de jeter des ordures dans l'environnement en tout moment.

Au début et à la fin de chaque ravitaillement il y aura une zone pour déposer les ordures.

Une attitude irresponsable du point de vue environnemental pourra être considérée par l'organisation comme motif d'expulsion directe de la course. L'organisation se réserve le droit de transmettre les données du participant aux autorités environnementales correspondantes qui les requièrent.

Droits d'image

Les participants renoncent à leur droit d'image et autorisent l'organisation et ses sponsors à utiliser et publier librement les photographies ou les enregistrements faits dans le cadre de la course.

Protection de données

Conformément aux dispositions de la loi 15/2003 du 18 décembre, de protection de données de caractère personnel, l'organisation informe que les données personnelles facilitées par les participants et les images obtenues pendant l'événement seront stockées dans les archives de l'organisation de La 21 Ports Andorra®, pour gérer et promouvoir l'événement. Sans autorisation du coureur, les données personnelles ne se communiqueront pas, et l'unique communication sera celle des résultats.

Modification de la réglementation

Au cas où l'organisation se voie obligée de modifier une partie de cette réglementation, les modifications seront dûment communiquées avec anticipation aux participants. Le courrier électronique communiqué pendant le procès d'inscription s'utilisera pour envoyer information aux inscrits pendant toute l'année. Le coureur s'engage à prendre en compte les informations communiquées à travers ces courriers.